

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**Lundi 22 juillet 2024, à 11h00 à****Chemin du Pierrier, 1815 Clarens**

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Airesis SA se tient le 22 juillet 2024 à 11h00, en présentiel, au siège de la société.

La séance est présidée par M. Pierre Duboux, vice-président du Conseil d'administration, en l'absence de M. Marc-Henri Beausire.

Participation

40'050'868 actions nominatives de CHF 0.25 valeur nominale chacune, entièrement libérées, représentant 64.57% du capital-actions de la Société étaient présentes ou représentées, avec 34'623'553 actions représentées par le représentant indépendant.

Déroulement et Décisions de l'Assemblée

Monsieur Duboux accueille les actionnaires de Airesis SA et précise que dans l'Assemblée sont présents :

- 1) le représentant de l'organe de révision de notre société, à savoir Mazars, représenté par Valentin Perroud et Yoann Bois;
- 2) le représentant indépendant des actionnaires, Mme Antonelli de Fidexpert ;
- 3) Me Vincent Jäggi, conseil de la société ;
- 4) Me Yvan Leupin, notaire chargé d'instrumenter en la forme authentique la révision des statuts.

Monsieur Duboux précise qu'en l'absence de M. Beausire, il présidera la présente Assemblée, conformément à l'article 19 des statuts. Mme Grimaud tiendra le procès-verbal.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur Duboux rappelle :

- 1) que cette Assemblée a été convoquée conformément à nos statuts par publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 1^{er} juillet 2024 (Numéro de publication UP04-0000006440) ;
- 2) que l'Assemblée a donc été régulièrement convoquée ;
- 3) que la convocation comportait notamment les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'administration ;
- 4) que le Conseil d'administration n'a pas reçu de demande d'inscription d'autre point à l'ordre du jour de cette Assemblée ;
- 5) que le rapport annuel, les comptes annuels, le rapport de révision pour l'exercice 2023 étaient à la disposition des actionnaires à partir du 28 juin 2024 sur le site internet de la Société ;
- 6) que, dès la date du 16 juillet 2024 (16h00), aucune nouvelle inscription n'a été faite dans le registre des actions ;
- 7) que les actionnaires avaient la possibilité de se faire représenter à la présente Assemblée
 1. par un représentant autorisé par procuration ;

2. un représentant légal ;
 3. par Fidexpert, en qualité de représentant indépendant.
- 8) que le nombre des actions nominatives de CHF 0.25 valeur nominale chacune, entièrement libérées, présentes à cet instant ou représentées est de 40'050'868 représentant 64.57% du capital-actions de la Société ;
- 9) que les votes et élections ont lieu à mains levées et, qu'afin de simplifier les décomptes, seules les abstentions et les oppositions seront effectivement comptées, les voix positives correspondront au solde par rapport au total des actions représentées.
- 10) que, conformément aux statuts, aucun quorum de présence ne s'applique à la présente Assemblée ;
- 11) que, conformément aux statuts, l'Assemblée prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix **exprimées**, les absentions ne comptant pas comme voix exprimées. Les dispositions contraires des statuts et de la loi demeurent au surplus réservées.

Monsieur Duboux demande s'il y a de la part des actionnaires une objection concernant le déroulement prévu de cette assemblée ? Cela n'est pas le cas.

Monsieur Duboux demande s'il y a des observations à formuler sur le mode et les délais de convocation de la présente Assemblée ?

Intervention 1 :

L'Assemblée n'a pas été convoquée avant le 30 juin et se demande par conséquent si elle est valablement convoquée, respectivement si le Conseil d'administration est valablement en fonction.

Maître Jäggi répond à cette question en précisant que la convocation a été envoyée avant le 30 juin et que par conséquent elle est valablement convoquée et peut prendre toutes les décisions requises, notamment s'agissant de la réélection des membres du Conseil d'administration.

L'assemblée est donc ouverte et Monsieur Duboux donne la parole à Monsieur Zekiri afin qu'il présente les résultats de Airesis.

Monsieur Zekiri présente les résultats et notamment ceux de Movement.

A la fin de la présentation sur Movement, plusieurs questions sont posées :

Intervention 2 :

Questions sur le soutien de Airesis à la participation, quel est ce soutien ?

Quelles décisions ont été prises durant l'année ?

M. Zekiri mentionne que la marque a commencé une restructuration en profondeur. Des décisions ont été prises pour diminuer les coûts et la plupart de ces décisions sont encore confidentielles. Au total c'est CHF 1 million qui a été remonté pour Movement. Monsieur Zekiri précise qu'avec la restructuration en cours, la marque devrait être auto suffisante en 2025.

Pierre Duboux mentionne les problèmes de trésorerie et les négociations avec le Crédit Suisse. Airesis soutient Mouvement pour les salaires et les besoins en cash essentiels car Airesis croit en la marque.

Fin de l'intervention, Monsieur Zekiri passe maintenant au Coq Sportif. Il présente les chiffres et le déploiement pour les Jeux Olympiques.

Intervention 3 :

- Pourquoi commencer une restructuration du secteur de la chaussure avant les jeux alors qu'il y a besoin de financement pour les JO.
 - Qu'en est-il des négociations avec les USA
 - Movement et LCS, d'où vient l'argent ?
- 1) Timing : M. Zekiri précise que le textile progresse alors que la chaussure régressait. Il a donc été décidé d'engager UDI Ashmalov (un des meilleurs de la chaussure)
 - a. Par le passé, méthode de commandes sur une base de 80% en pré commande et le reste sur l'année, mais cette stratégie n'a pas fonctionné ;
 - b. Chaque année nous perdions 10-20%, donc il fallait faire quelque chose ;
 - c. C'est une décision qui coûte très cher mais qu'il fallait faire avant qu'il ne soit trop tard ;
 - d. Maintenant, nous observons un tournant et le *sell out* revient ;
 - e. Aujourd'hui, nous avons de nouveau un alignement avec les budgets.
 - 2) USA : Négociations toujours en cours avec 2 variantes (distributeur pur et un actionnaire qui viendrait aussi distribuer).
 - 3) Financement : les actionnaires principaux ont trouvé les fonds : des prêts avec l'État français notamment. Les prêteurs ont eux aussi une perception de la force du Coq Sportif avec notamment une vraie production en France.

Intervention 4 : les articles dans la presse.

- 1) L'image de la marque n'est pas atteinte. Il s'agit de rumeurs et d'attaques de concurrents. Nous controns ces attaques sur les réseaux sociaux.
- 2) Le Coq Sportif a été choisi pour les Jeux Olympiques car la marque est celle qui représente le mieux les Français.
- 4) Paris 2024 a aussi été attaqué et ils soutiennent LCS, pas par copinage mais par conviction.

Intervention 5 : retard de livraison, pourquoi ?

Concrètement, il y a eu quelques retards, notamment sur les maillots de bains et quelques produits pas fondamentaux mais surtout de fausses rumeurs. Les produits ont été livrés à temps à 97% - 98%. La marque a dû également faire des ajustements de dernière minute sur les athlètes récemment qualifiés afin de leur fournir des équipements qui doivent être fait sur mesure. Nous rappelons que les vêtements du Coq Sportif seront portés lors des interviews, remise de médailles, par les arbitres ... il y aura une très grande visibilité.

Intervention 6 : manque de soutien : pas de soutien de la part des athlètes, pourquoi ?

- 1) Il y a clairement une campagne de déstabilisation orchestrée par des marques concurrentes.

Intervention 7 : qu'en est-il du tour de France ? Le rugby ?

Depuis 2 ans ce n'est plus nous. Coûts trop élevés de la part du Tour de France.

Rugby : le contrat se termine en septembre.

Il faut profiter de 2024 et de son exposition aux médias.

Intervention 8 : et l'international ?

Potentiel en Argentine mais les flux sont assez compliqués. USA, négociations en cours.

Intervention 9 : La Prévision JO est de 40 MEUR, Prévision 2024 : 178 MEUR.

Qu'en est-il ?

A date nous sommes sur ces lignes et nous continuerons notre extension en 2025.

Intervention 10 : Chiffre, montant du stock :

Le stock chez LCS 40ME (en partie pour les JO, le risque porte plutôt sur une rupture de stock).

Intervention 11 : Autre risque : Fournisseurs 46 ME, quels sont les risques ? problèmes ou pas ?

Nous avons d'excellentes relations avec les fournisseurs et nous voyons la fin de l'année sereinement. Globalement, nous avons la trésorerie jusqu'à fin 2024.

Les paiements différés ont été acceptés.

Nous avons toujours maintenu les délais de paiements car en France la liquidation peut intervenir très vite.

Nous avons un plan de trésorerie sur l'année. 2025 paraît plus serein.

Intervention 12

- 1) Méthode de valorisation de LCS, maintenant.
- 2) Perte 2023, une dépréciation a été réalisée comptablement ?
- 3) Pourquoi ne pas avoir passé une provision
- 4) Fonds étrangers non courant de 93 millions

Mazars répond que les calculs ont été fait selon la méthode des flux qui sont actualisés et budgétés sur 5 ans (CA 2024 – 2028 /Méthode du cash flow actualisé).

Fonds étrangers non courant : 93 millions. Expliqué par Mazars, c'est un sous-total des fonds étrangers non-courants.

Intervention 13 : un actionnaire remarque que les JO font parler de nous et nous font connaître. Nous existons, donc c'est bien.

Intervention 14 : question sur un *reverse split*.

Nous attendons tous l'amélioration des résultats du Coq Sportif, qui fera probablement remonter le cours de bourse.

Fin des interventions, passage à l'ordre du jour :

1. Approbation du Rapport de gestion 2023

Le Président de l'Assemblée générale présente les éléments essentiels de l'activité d'Airesis et propose l'approbation du rapport de gestion 2023, comprenant le rapport annuel 2023, les comptes statutaires et les comptes consolidés 2023 d'Airesis SA.

Le Président passe au vote.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées :	40 039 868	
Voix positives :	34 983 523	87.37%
Voix négatives :	5 056 345	12.63%
Abstentions :	11 000	

Le rapport de gestion 2023 est approuvé.

Le rapport annuel, les comptes statutaires et consolidés d'Airesis SA pour l'exercice 2023 sont approuvés.

2. Décharge du Conseil d'administration

Le Président de l'Assemblée générale propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour les activités de l'exercice 2023.

Le Président rappelle que les administrateurs ne prennent pas part au vote de cette résolution.

Le Président passe au vote.

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées :	14 992 735	
Voix positives :	9 823 740 soit	65.52%
Voix négatives :	5 168 995 soit	34.48%
Abstentions :	25 058 133	

La proposition est acceptée.

3. Affectation du bénéfice

Le Président de l'Assemblée générale propose d'approuver l'emploi du bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2022 comme suit :

Le solde reporté est de KCHF 14'740, après prise en compte de la perte de l'exercice de KCH 18'543. Aucun dividende ne sera distribué, et le solde sera reporté à nouveau.

Le Président passe au vote.

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration comme suit :

Voix exprimées :	40 040 468	
Voix positives :	34 984 123 soit	87.37%
Voix négatives :	5 056 345 soit	12.63%
Abstentions :	10 400	

La proposition est acceptée.

4. Votes sur les rémunérations

4.1 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration

Le Président de l'Assemblée générale propose d'approuver le montant de CHF 250'000.- au titre de montant maximum pouvant être attribué globalement aux membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Le Président passe au vote.

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées :	40 040 468	
Voix positives :	34 937 981 soit	87.26%
Voix négatives :	5 102 487 soit	12.74%
Abstentions :	10 400	

La proposition est acceptée.

4.2 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération de la Direction

Le Président de l'Assemblée générale propose d'approuver le montant de CHF 800'000.- au titre de montant maximum pouvant être attribué globalement aux membres de la Direction pour l'exercice 2025.

Le Président demande que les actionnaires qui approuvent la décision veuillent bien le manifester en levant la main. Le représentant indépendant communique les votes des actionnaires.

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées :	40 040 468	
Voix positives :	34 937 981 soit	87.26%
Voix négatives :	5 102 487 soit	12.74%
Abstentions :	10 400	

La proposition est acceptée.

5. Vote Consultatif sur le Rapport de Rémunération 2023

Le Président de l'Assemblée générale propose un vote consultatif sur le Rapport de Rémunération 2023.

Le Président passe au vote.

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées :	40 040 068	
Voix positives :	34 165 913 soit	85.33%
Voix négatives :	5 874 155 soit	14.67%
Abstentions :	10 800	

Le Rapport de Rémunération 2023 est approuvé.

6. Modifications statutaires

Le Président de l'Assemblée générale propose de voter pour la modification des statuts, par devant Me Yvan Leupin qui tient cette partie du procès-verbal en la forme authentique.

Il est passé au vote.

6.1 Les attributions de l'assemblée générale ont été complétées ;

Voix exprimées :	40 040 468	
Voix positives :	39 228 750 soit	97.97%
Voix négatives :	811 718 soit	2.03%
Abstentions :	10 400	

6.2 Nouvelles modalités de tenue et conditions de convocation d'une assemblée générale ;

Voix exprimées :	40 039 418	
Voix positives :	39 227 750 soit	97.97%
Voix négatives :	811 668 soit	2.03%
Abstentions :	11 450	

6.3 Vote concernant la communication du rapport de gestion au format électronique ;

Voix exprimées :	40 040 468	
Voix positives :	39 227 750 soit	97.97%
Voix négatives :	811 668 soit	2.03%
Abstentions :	10 400	

6.4 Nouvelles conditions de proposition et d'inscription d'un objet à l'ordre du jour ;

Voix exprimées :	40 040 418	
Voix positives :	39 227 750 soit	97.97%
Voix négatives :	811 668 soit	2.03%
Abstentions :	10 450	

6.5 Liste complétée des décisions de l'assemblée générale nécessitant la majorité qualifiée ;

Voix exprimées :	40 040 418	
Voix positives :	39 227 750 soit	97.97%
Voix négatives :	811 668 soit	2.03%
Abstentions :	10 450	

6.6 Insertion d'un nouvel article concernant le procès-verbal de l'assemblée générale ;

Voix exprimées :	40 040 418	
Voix positives :	39 227 750 soit	97.97%
Voix négatives :	811 668 soit	2.03%
Abstentions :	10 450	

6.7 Mise à jour des attributions du Conseil d'administration ;

Voix exprimées :	40 040 418	
Voix positives :	39 227 750 soit	97.97%
Voix négatives :	811 668 soit	2.03%
Abstentions :	10 450	

6.8 Vote concernant l'article relatif à la convocation et aux décisions du conseil d'administration ayant été complété

Voix exprimées :	40 039 418	
Voix positives :	39 227 750 soit	97.97%
Voix négatives :	811 668 soit	2.03%
Abstentions :	11 450	

6.9 Vote concernant la prise de décision du Conseil d'administration dont les décisions peuvent désormais être prises à la majorité des voix émises par les membres présents physiquement par téléphone ou vidéoconférence.

Voix exprimées :	40 040 468	
Voix positives :	39 228 750	97.97%
Voix négatives :	811 718	2.03%
Abstentions :	10 400	

6.10 Article relatif au procès-verbal du Conseil d'administration ayant été complété ;

Voix exprimées :	40 040 418	
Voix positives :	39 227 750 soit	97.97%
Voix négatives :	811 668 soit	2.03%
Abstentions :	10 450	

6.11 Article relatif à la représentation de la Société ayant été complété ;

Voix exprimées :	40 040 418	
Voix positives :	39 227 750 soit	97.97%
Voix négatives :	811 668 soit	2.03%
Abstentions :	10 450	

6.12 Insertion d'un nouvel article relatif aux dividendes ;

Voix exprimées :	40 040 468	
Voix positives :	39 227 800 soit	97.97%
Voix négatives :	811 668 soit	2.03%
Abstentions :	10 400	

6.13 Article relatif à la liquidation ayant été complété ;

Voix exprimées :	40 040 068	
Voix positives :	39 228 350	97.97%
Voix négatives :	811 718	2.03%
Abstentions :	10 800	

6.14 Insertion d'un nouvel article relatif au for en cas de litige ou contestation ;

Voix exprimées :	40 039 818	
Voix positives :	39 228 150	97.97%
Voix négatives :	811 668	2.03%
Abstentions :	11 050	

6.15 Vote concernant l'adoption des statuts conformément à la version mise à disposition des actionnaires au siège de la société ou qui leur a été envoyé par email suite à leur demande individuelle.

Voix exprimées :	40 040 068	
Voix positives :	34 172 055	85.34%
Voix négatives :	5 868 013	14.66%
Abstentions :	10 800	

Les propositions de modifications statutaires sont toutes acceptées.

7. Élections

7.1 Élection du Conseil d'administration

Le Président de l'Assemblée générale propose d'élire les membres du Conseil d'administration suivants :

7.1.1 Élection de M. Marc-Henri Beausire

Le Président de l'Assemblée générale passe au vote.

L'Assemblée générale approuve la proposition comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées :	40 040 418	
Voix positives :	34 589 616	86.39%
Voix négatives :	5 450 802	13.61%
Abstentions :	10 450	

M. Marc-Henri Beausire est élu.

7.1.2 Élection de M. Pierre Duboux

Le Président de l'Assemblée générale passe au vote.

L'Assemblée générale approuve la proposition comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées :	40 040 418	
Voix positives :	39 554 151	98.79%
Voix négatives :	486 267	1.21%
Abstentions :	10 450	

M. Pierre Duboux est élu.

7.1.3 Élection de M. Laurent Jaquenoud

Le Président de l'Assemblée générale passe au vote.

L'Assemblée générale approuve la proposition comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées :	40 040 418	
Voix positives :	80 500	99.80%
Voix négatives :	39 959 918	0.20%
Abstentions :	10 450	

M. Laurent Jaquenoud est élu.

7.2 Élection du Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'élire M. Marc-Henri Beausire à la fonction de Président du Conseil d'administration.

Le Président de l'Assemblée générale passe au vote.

L'Assemblée générale approuve la proposition comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées :	40 040 418	
Voix positives :	34 582 116	86.37%
Voix négatives :	5 458 302	13.63%
Abstentions :	10 450	

M. Marc-Henri Beausire est élu.

7.3 Élection du Comité de rémunération

Le Conseil d'administration propose d'élire en tant que membres du comité de rémunération les personnes suivantes :

7.3.1 Élection de M. Pierre Duboux :

Le Président de l'Assemblée générale passe au vote.

L'Assemblée générale approuve la proposition comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées :	40 040 418	
Voix positives :	39 524 115	98.71%
Voix négatives :	516 303	1.29%
Abstentions :	10 450	

M. Pierre Duboux est élu.

7.3.2 Élection de M. Laurent Jaquenoud

Le Président de l'Assemblée générale passe au vote.

L'Assemblée générale approuve la proposition comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées :	40 040 418	
Voix positives :	39 870 882	99.58%
Voix négatives :	169 536	0.42%
Abstentions :	10 450	

M. Jaquenoud est élu.

7.4 Élection de l'organe de révision

Le Président de l'Assemblée générale propose d'élire MAZARS SA en qualité d'organe de révision d'Airesis SA pour l'exercice 2024.

Le Président de l'Assemblée générale passe au vote.

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées :	40 040 868	
Voix positives :	40 040 818	99.99%
Voix négatives :	50	0.00%
Abstentions :	10 000	

L'organe de révision Mazars Holding SA est réélu.

7.5 Élection du représentant indépendant

Le Président de l'Assemblée générale propose d'élire Mme Oriana Antonelli, Fidexpert SA, en tant que représentante indépendante pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2025.

Le Président de l'Assemblée générale passe au vote.

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration comme suit :

Interventions : 0

Voix exprimées :	40 040 818	
Voix positives :	40 040 818	100.00%
Voix négatives :	0	0.00%
Abstentions :	10 050	

La proposition est acceptée.

Divers

Aucun actionnaire n'a demandé l'inscription de déclarations.

Aucun problème technique significatif n'est survenu durant cette assemblée générale tenue en présentiel.

Fin de l'Assemblée générale ordinaire à 12h45.

Conclusion

Le Conseil d'administration salue le fait que ses propositions ont toutes été approuvées par une large partie de son actionnariat. Les modifications des statuts adoptées permettent d'aligner ainsi la société avec les exigences de la réforme du droit des sociétés suisse en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 avant l'échéance la période transitoire.

Fait à Clarens le 30 juillet 2024,

Le Président :

Pierre Duboux

La Secrétaire :

Sophie Grimaud